

2023-1679

2023-08-03

XD-8259 technique
CONCENTRÉ DE FABRICATION

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

DANGER [Corrosive symbol] CORROSIF

DANGER [Poison symbol] POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

PRINCIPE ACTIF : 2,2-dibromo-3-

nitrilopropionamide...10 % N° D'HOMOLOGATION

13770

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [XD-8259 technique], LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS
Deutschland GmbH or its affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

CONTENU NET : 208,1 litres (45,8 gallons)

INTERNAL

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

DANGER : CAUSE DE GRAVES BRÛLURES AUX YEUX ; PEUT BRÛLER LA PEAU ; PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI INGÉRÉ. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements • Porter des lunettes de protection chimique au cours de la manipulation de ce produit • Bien se laver après avoir manipulé ce produit • Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des souliers et des bas au cours de la manipulation de ce produit • Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes • Retirer ses vêtements sans tarder si le pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. • Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux

- * Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 30 minutes
- * Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil *
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements

- * Enlever tous les vêtements contaminés
- * Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes
- * Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'ingestion

- * Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement
- * Faire boire un verre d'eau à petites gorgées, si la personne empoisonnée est capable d'avaler
- * Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin

Emporter le contenant ou l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

2023-1679
2023-08-03

NOTE AU MÉDECIN : Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison de lésions possibles aux muqueuses.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

MODE D'EMPLOI

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ENTREPOSAGE

Pour maintenir la qualité du produit, entreposer à des températures au-dessous de 35 °C. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas en usage. Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer ce produit dans un endroit frais, sec et bien aéré à l'écart des semences, de la nourriture animale, des fertilisants ou d'autres pesticides. Tenir loin du feu, des flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

2023-1679
2023-08-03

Fabriqué aux États-Unis